

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2014  
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Madame Dominique Payette, mairesse  
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège # 2  
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège # 3  
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège # 6

EST ABSENT:

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège #1  
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4  
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège # 5

Madame Dominique Payette, préside l'assemblée et madame Guylaine Thibault agit à titre de greffière.

ORDRE DU JOUR :

- 01- Adoption de l'ordre du jour.
- 02- Adoption des procès-verbaux.
- 03- Mot de la mairesse.
- 04- Mot des conseillers.
- 05- Gestion administrative :
  - a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
  - b) Comptes à payer;
  - c) Acceptation de dépenses.
- 06- Service juridique – Première ligne.
- 07- Programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec).
- 08- Appel d'offres sur invitation pour service d'ingénierie.
- 09- Réaménagement de l'émissaire pluvial – rue des Sources.
- 10- Nomination d'une greffière suppléante.
- 11- Schéma de couverture de risques de la MRC Jacques-Cartier.
- 12- Varia.
- 13- Période de questions.

14-14-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2014-085 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

14-14-02 Adoption des procès-verbaux

Résolution 2014-086 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no. 2014-12, séance ordinaire du 11 août 2014.

Résolution 2014-087 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal 2014-13, séance extraordinaire du 25 août 2014.

14-14-03 Mot de la mairesse

Madame Dominique Payette, mairesse, informe les gens présents :  
QUE le nouveau site Internet est maintenant en ligne. Celui-ci est désormais plus dynamique et plus convivial;  
QUE le dossier des demandes de subvention pour le remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que le mise aux normes pour le traitement des eaux usées vont bon train;  
QU'une demande de permis pour une maison modèle dans le développement *Les Cimes de Lac-Delage, phase 1* est présentement à l'analyse et que la construction devrait débiter sous peu.

14-14-04 Mot des conseillers

Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, mentionne qu'il y a eu beaucoup de participants à l'évènement XTERRA s'étant tenu dernièrement. L'évènement a été un succès.

14-14-05 Gestion administrative

a) Rapport sur les autorisations de dépenses

Madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, dépose la liste des autorisations de dépenses d'août 2014.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

b) Comptes à payer

Résolution 2014-088 ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 août totalisent un montant de 19 059,24 \$;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu :

QUE tous les rapports déposés soient acceptés;

QUE soit entériné le paiement des factures payées par paiement électronique (22 113,09 \$) ainsi que des chèques émis sans résolution (14 827,59 \$);

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 31 août 2014, et ce, selon les échéances prescrites.

c) Acceptation de dépenses

Résolution 2014-089 ATTENDU QUE la directrice générale a dû autoriser l'achat d'alun pour le traitement des eaux usées, soit une dépense d'environ 5 955 \$;

ATTENDU QU'elle a aussi donné son autorisation pour la réparation du camion de déneigement, soit une dépense d'environ 5 000 \$;

ATTENDU QUE le montant de chacune de ces dépenses est supérieur au pouvoir qu'il lui est délégué par le règlement G-96-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu d'entériner les dépenses ci-dessus décrites et autorisées par la directrice considérant leurs natures pressantes.

14-14-06 Service juridique – Première ligne

Résolution 2014-090 ATTENDU QUE la firme d'avocats *Lavery* propose un service professionnel appelé *Service Première Ligne* et qui comprend :

- un accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité, dans la mesure cependant où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- la vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil;
- rencontre de 2 heures, annuellement, avec les membres du conseil et la directrice générale pour discuter de l'administration de la municipalité et aborder certains dossiers particuliers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu que Ville de Lac-Delage adhère de nouveau pour la prochaine année à ce service, et ce, pour un montant forfaitaire annuel de 1 000 \$, plus taxes et déboursés.

14-14-07 Programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec)

Résolution 2014-091 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE Ville de lac-Delage doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que Ville de Lac-Delage:

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Résolution 2014-092 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu que madame Guylaine Thibault, directrice générale, soit autorisée à déposer la programmation des travaux tel que demandé par TECQ 2014-2018.

14-14-08 Appel d'offres sur invitation pour service d'ingénierie

Résolution 2014-093 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage doit mandater une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis reliés à l'installation d'un système de filtration granulaire permettant la diminution du rejet en phosphore lors du traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage doit mandater une firme d'ingénierie pour la préparation des plans et devis reliés au remplacement du réseau d'égouts et d'aqueduc ainsi qu'à l'ajout de conduites pluviales tel qu'il est décrit dans la demande d'aide financière PIQM 1.5;

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de faire un appel d'offres avec pondération pour l'octroi de ce mandat considérant qu'il sera supérieur à 25 000 \$;

ATTENDU QUE la directrice générale a besoin de soutien pour la préparation de cet appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu de mandater monsieur Rudy Bédard, ingénieur, pour la préparation des appels d'offres permettant l'octroi des mandats décrits ci-dessus, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 500 \$.

#### 14-14-09 Réaménagement de l'émissaire pluvial – rue des Sources

Résolution 2014-094 ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage a obtenu un certificat d'autorisation du MDDELCC lui permettant de réaliser les travaux de réaménagement de l'émissaire pluvial de la rue des Sources;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Delage souhaite réaliser ces travaux en partie en régie interne et en partie à contrat au cours d'octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu:

QUE la firme CIMA soit mandaté pour effectuer la surveillance de chantier et ce, sur une base horaire mais sans excéder 9 000 \$;

QUE cette dépense soit acquittée par le surplus accumulé non affecté.

#### 14-14-10 Nomination d'une greffière suppléante

Résolution 2014-095 Il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu qu'en l'absence de madame Guylaine Thibault, secrétaire-trésorière, madame Nancy St-Hilaire, adjointe administrative, soit autorisée à agir en tant que greffière.

#### 14-14-11 Schéma de couverture de risques de la MRC Jacques-Cartier

Résolution 2014-096 ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie* la MRC de La Jacques-Cartier peut demander une modification au schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la MRC de La Jacques-Cartier a adressé au ministre de la Sécurité publique le 23 novembre 2011, une résolution demandant de modifier son schéma de couverture de risques;

ATTENDU QU'en date du 17 juin 2014 des consultations publiques se sont déroulées conformément à la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE les modifications apportées correspondent aux attentes de Ville de Lac-Delage;

ATTENDU QUE, tel que stipulé à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le projet de schéma révisé doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère, et unanimement résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;
- QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la ville de Lac-Delage en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques révisé de la MRC de La Jacques-Cartier;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

14-14-12 Varia

Rien n'est discuté à ce point.

14-14-13 Période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, madame Dominique Payette, mairesse, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

Résolution 2014-097 Il est proposé par monsieur Marc Boiteau, conseiller, appuyé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.

---

Dominique Payette, mairesse

---

Gyrlaine Thibault, secrétaire-trésorière